Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260430-2026_029-DE

GUILER-SUR-GOYEN

MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 avril 2026

AFFICHÉE LE :
22 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 30 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Catherine MONNIER - Nadine L'ALLES – Jean-Jacques SAVINA – Marie-Armelle GUELLEC – Patrice FAILLER – Loriane LE BARS – Fabrice TREMEAU – Hélène KERJEAN – Yan AUFFRET

Absents et excusés : Anne MENNECHET ayant donné pouvoir à Marthe BIGER – GOURLAOUEN Guillaume – Enzo BEAUNE Johanna KERAVEC

Secrétaire de séance : Loriane LE BARS

Délibération n° 2026 – 029

OBJET : Nomination d'un référent pour la constitution des « Groupes Communaux Bocage »

Rappel pour le conseil municipal :

Le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H). Ce document de planification vise à traduire un projet de territoire, à horizon 15-20 ans, formalisant des règles d'utilisation du sol. Plusieurs études engagées parallèlement (diagnostic agricole, étude de recul du trait de côte, Règlement Local de Publicité intercommunal) vont abonder progressivement l'élaboration du PLUi-H.

En particulier, le futur PLUi-H aura un rôle clé à jouer dans la préservation et la restauration du bocage. A ce titre, à l'issue d'une consultation, la CCHPB a missionné le bureau d'études *Envolis* pour cartographier et décrire les haies, talus et boisements du territoire. Après une première phase de repérage cartographique, *Envolis* devra confirmer et préciser ces premières cartographies par un travail de terrain. Le calendrier prévisionnel de l'étude prévoit l'achèvement de l'inventaire pour le premier semestre 2027, pour sa traduction au moment de l'élaboration du zonage du PLUi-H.

Pour permettre une appropriation communale de ce travail et l'enrichir par votre connaissance du terrain, un référent doit être nommer sur le sujet pour constituer des « Groupes Communaux Bocage » (GCB).

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212900708-20260430-2026_029-DE

Ces groupes seront mobilisés de manière ponctuelle dans le cadre de l'inventaire, de façon à consolider les cartographies en amont de leur mise à disposition au public. Une lettre d'information en pièce-jointe vient préciser le rôle du groupe communal, ainsi que la composition souhaitée (10 membres maximum).

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur Jacques CARIOU a été élu à l'unanimité par le conseil municipal

Fait à Guiler-sur-Goyen, le 29 avril 2026
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Jacques CARIOU

MAIRIE DE GUILER-SUR-GOYEN (Finistère)